



Pantin le 6 mars 2026

Objet : Maintien du préavis de grève : Garage

Monsieur le Maire,

Nous, chauffeurs de la Ville de Pantin, accompagnés par la CGT des Territoriaux, vous interpellons une nouvelle fois au sujet de nos conditions de travail et du manque de reconnaissance professionnelle de notre métier. Nous vous avons déjà interpellé à ce sujet l'année dernière, sans qu'aucune rencontre ni échange n'ait été organisé, malgré l'importance de nos revendications.

Pour mémoire, nos missions incluent notamment :

- La **conduite d'autocars** pour les voyages et le transport des enfants scolaires ou des centres de vacances ;
- La **gestion des bagages** pour les séjours et l'accompagnement des véhicules municipaux aux contrôles techniques ;
- La **conduite de bennes poids lourd** et la réalisation de missions pour le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ;
- L'**entretien des véhicules** et la **livraison des repas aux crèches** ;
- Le **transport pour les sorties plages** du Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC), des maisons de quartiers, du Secours Populaire, et d'autres associations.

Ses tâches peuvent vous paraître anodines, mais elles ont un impact réel et engendrent une usure professionnelle significative.

- **Troubles musculo-squelettiques** : Des douleurs chroniques au dos et aux épaules liés aux postures contraignantes, aux gestes répétitifs et aux longues périodes en position assise ou en tension.

- **Exposition continue à la pollution** : Exposition aux gaz d'échappement, aux particules fines et aux bruit une grande partie de la journée.

- **Stress important lié à la conduite en zone urbaine dense** : circulation intense, embouteillages fréquents et incivilités, nécessitant une vigilance constante.

- **Solitude et isolement** : Longues heures seul en cabine et éloignements familial et social lors des longues distances.

- **Contraintes horaires** : Nous ne pouvons pas bénéficier d'activités collectives (comme l'heure de sport), ce qui limite les moments de cohésion et de détente.

- **Horaires décalés et perturbation de l'organisme** : Le rythme biologique est perturbé (sommeil, alimentation...) entraînant une récupération physique et mentale difficile, une fatigue chronique et une grande irritabilité.

Ces contraintes ont un impact direct sur notre santé physique et mentale, ainsi que sur nos relations familiales et notre équilibre personnel.

Face à l'ensemble de ces conditions, nous devons également faire face à des problèmes de sécurité ainsi qu'à l'inadaptation de nos locaux aux normes en vigueur :

- **Absence d'éclairage au niveau de la porte d'accès au garage et au niveau du sol**, créant un risque accru d'accident, notamment lors des manœuvres de nuit ou par faible visibilité.

- **Angles de giration non conformes aux contraintes des cars**, nous obligeant à effectuer plusieurs manœuvres complexes et dangereuses pour accéder au garage et à l'aire de lavage.

Suite à notre première interpellation, nous avons reçu pour seule réponse un courrier de votre administration nous indiquant que les primes avaient été supprimées au profit du régime indemnitaire RIFSEEP, et que nous ne pouvons prétendre au C2.1, celui-ci étant réservé aux missions administratives exercées en autonomie.

Cette réponse soulève plusieurs points majeurs.

1. Sur la suppression des primes : Le RIFSEEP n'a pas été créé pour supprimer les primes, mais pour intégrer dans un régime indemnitaire unique les sujétions, responsabilités et contraintes spécifiques à chaque métier. Or, à Pantin, ce qui a été mis en place est un lissage uniforme des montants, sans réelle prise en compte des caractéristiques et des contraintes propres à chaque profession, y compris la nôtre. Nous exerçons auparavant des missions ouvrant droit à différentes primes spécifiques, notamment :

- Prime de découcher (par nuitée passée hors du domicile à Pantin elle est confondue avec l'hébergement)
- Prime de déplacement (trajets professionnels au-delà de 50 km)
- Prime liée aux tâches effectuées dans des conditions difficiles
- Prime de conduite de poids lourd, reconnaissant les compétences techniques spécifiques
- Primes d'assiduité et liées aux accidents, valorisant l'engagement et la sécurité

Cette solution a sans doute été choisie pour sa "simplicité", mais elle demeure profondément injuste et totalement déconnectée des spécificités de notre métier. Comment pourrions-nous relever du même régime indemnitaire que des postes purement administratifs, malgré nos sujétions particulières.

2. Sur le C2.1 et la notion d'autonomie : Il nous est indiqué que le C2.1 est réservé aux missions administratives exercées en autonomie. Or, notre métier est exercé **en totale autonomie**, souvent seuls pendant plusieurs heures, avec :

- Une responsabilité directe sur un véhicule lourd
- La gestion des aléas de circulation
- La sécurité des biens et des personnes
- Le respect strict des délais et des règles de sécurité

Pourquoi l'autonomie administrative serait-elle reconnue, et pas l'autonomie opérationnelle exercée quotidiennement sur le terrain ?

Revalorisation du travail du samedi : Lorsque nous demandons une revalorisation du travail du samedi, votre administration nous répond qu'il serait fait appel au secteur privé. Cette réponse est une forme de pression inacceptable. Il est de notoriété que le travail du samedi représente pour nous un complément de rémunération indispensable, nos salaires actuels ne permettant pas de vivre dignement.

Il convient de rappeler que nous travaillons au sein d'une collectivité publique. Le recours au privé n'est pas censé servir d'outil de pression, mais intervenir uniquement lorsqu'aucun fonctionnaire n'est en capacité d'assurer la mission. Or, les agents sont bien présents, compétents et assurent déjà ces tâches. Mais vous préférez les menacer au lieu de les valoriser.

Aggravation des conditions de travail : non seulement nos revendications restent ignorées, mais nos conditions de travail se sont considérablement détériorées.

- **Mépris :** Nos fiches de poste sont modifiées sans que nous soyons consultés ou informés. La mission de salage nous a été ajoutée arbitrairement, alors qu'il s'agit d'une tâche très contraignante.

- **Sous-effectif :** Nos conditions de travail sont tellement dégradées que les agents quittent le service, ce qui entraîne un sous-effectif constant et accentue la charge de travail pour ceux qui restent.

Vu que vous n'avez pas répondu favorablement à notre précédente demande de dialogue, alors que nous pensions que vous prendriez au moins le temps de nous écouter dans le respect de la charte du dialogue social, nous formulons aujourd'hui les revendications suivantes :

- **Revalorisation du régime indemnitaire (RIFSEEP)** : Prise en compte des sujétions spécifiques de notre métier à hauteur de 350 € net par mois;
- **Rétablissement du CIA** : Afin de reconnaître l'engagement professionnel des agents et les contraintes spécifiques de notre métier.
- **Revalorisation de la NBI** : Pour prendre en compte les responsabilités et les sujétions liées à nos missions.
- **Revalorisation spécifique pour le travail du samedi** : Compensation financière adaptée et récupération des heures travaillées.
- **Amélioration de la sécurité au travail** : mise aux normes des locaux pour assurer notre sécurité.
- **Lutte contre l'aggravation des conditions de travail** : Recrutement suffisant pour pallier le sous-effectif et éviter la surcharge des agents restants et consultation systématique des agents avant toute modification des fiches de poste.

À défaut de mesures concrètes d'ici le 11 mars, nous nous réservons le droit d'engager toute action nécessaire pour faire valoir nos revendications.

La CGT-Territoriaux de Pantin